

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 25 (1917)
Heft: 8

Artikel: Au château de Chillon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20996>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour dédommager les Communes qui ont été surchargées jusqu'ici par l'entretien des Troupes. Il présentera aussi après l'écoulement de six mois, un compte exact de la rentrée & de l'emploi de cet impôt de guerre.

8. Le présent Décret sera imprimé & publié.

Berne le 20 Novembre 1802.

*Le Landammann, Président du Sénat,
DOLDER.*

MORELL, DE SAUSSURE, Secrétaires.

Le Conseil d'Exécution arrête : que le Décret ci-dessus sera muni du sceau de la République, imprimé & publié d'après les formes prescrites, & remis aux Départemens de l'Intérieur & des Finances pour en soigner l'exécution.

Berne le 21 Novembre 1802.

(L. S.)

*Le Landammann, Président du Conseil d'Exécution,
DOLDER.*

Le Secrétaire général, MOUSSON.

Ordonné l'impression & la publication.

(L. S.)

*Le Sénateur chargé de la Justice & Police,
SPRECHER.*

AU CHATEAU DE CHILLON

Les circonstances n'ont pas permis, en 1916, au château de Chillon, de grands travaux de restauration. L'effort a été concentré à l'achèvement de la restauration de la chapelle ; les menuiseries des portes et de la crédence ont été pourvues de ferrures, copiées sur les modèles de Valère, à Sion, et de serrures. Pour la chaire, indispensable au culte, on a installé une copie, en fac-similé, de l'ambon de Romainmôtier,

avec escaliers d'accès latéraux. Diverses retouches aux peintures des parois et des voûtes ont été exécutées.

Pour montrer au public un type de hourdage des tours en cas de guerre, un fragment en a été reconstitué au sommet de la tour contiguë à la chapelle, tel qu'il était vers 1260 ; il ne s'agit pas d'une restitution complète, incompatible d'ailleurs avec les deux surélévations des tours aux XIV^e et XV^e siècles, mais d'un simple modèle explicatif, sur une largeur de quelques mètres.

De nouvelles menuiseries, avec ferrures et serrures, ont été posées aux portes de la chambre du duc, de la pièce contiguë dite de la duchesse et de la salle dite des chevaliers, étage au-dessus de la cour. Ces menuiseries et ces ferrures ont été copiées sur des modèles de châteaux de la maison de Savoie. Pour répondre au désir exprimé par le comité de Chillon, on a repris la restauration des peintures de la salle des chevaliers, sur la paroi côté lac ; celles de la paroi méridionale avaient été précédemment restaurées.

Quelques autres travaux ont complété ce qui avait été fait antérieurement, mettant en valeur les parties découvertes au cours de l'exploration ou préparant des restaurations futures. On a traité le nouveau sol en plâtre dur de la grande cuisine, pour lui donner plus de résistance ; dans le local contigu, on a dégagé et restauré une ancienne cheminée murée entièrement construite en plâtre dur ; dans la cour du cimetière, les parois côtés lac et fossé ont été enduites de felsenite là où l'enduit original n'existe plus, cela pour permettre de compléter plus tard la très intéressante décoration du XIII^e siècle.

Quant à l'entretien des bâtiments, il nécessite chaque année des travaux considérables et coûteux ; ce sont essentiellement les toitures, les cours, les conduites d'eau avec hydrants, les galeries très développées, des réparations dans les bâtiments habités (logements, dépendance, chambre à lessive), plus l'entretien des plantations intérieures et extérieures et des fleurs qui égayent le château. Les dépenses ont atteint 5983 fr. 95.

L'Association pour la restauration de Chillon a, en outre, payé directement une somme de 1282 fr. 30 pour travaux exécutés dans diverses salles.